

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mai 2013**

## **Rénovation du centre de tri de la Poste**

Suite à l'appel d'offres, le conseil décide d'attribuer les 8 lots aux entreprises suivantes :

- Menuiseries : SARL Bernard TRINEAU
- Cloisons sèches - isolation : SARL HERITEAU
- Plafonds suspendus : TECHNI PLAFONDS
- Carrelage faïence : SARL CARRELEURS NIEULAIS
- Peintures : SARL POUPARD-JOQUET
- Electricité - chauffage ventilation et plomberie sanitaires : SARL MENANTEAU

Pour un montant total de travaux de 80 548.37 euros HT.

## **Extension du lotissement de la Petite Forêt**

Six entreprises de travaux publics avaient répondu à l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation (voirie et réseaux eaux usées et eaux pluviales).

C'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue pour la somme de 279 434,75 € HT.

Pierre Sachot présente le budget prévisionnel afin de fixer le prix de vente.

Celui-ci s'élève à 45 € HT.

Les travaux vont débuter le 17 juin prochain pour s'achever le 8 novembre, date à laquelle les acquisitions pourront intervenir et les permis de construire se déposer.

La rue de cette extension est dénommée rue des Bleuets.

## **Choix d'un bureau de contrôle pour la gestion de l'assainissement**

C'est le bureau PPS qui est retenu pour élaborer le Rapport annuel sur la qualité du service pour la gestion du service assainissement effectué par la SAUR sur les exercices 2012-2013 et 2014.

## **Sentier de ceinture**

Il s'agit d'un parcours autour de l'agglomération avec des panneaux explicatifs sur différents sites.

Ce circuit de 5,2 km nécessite un bouclage le long du Troussepoil rue Flandres Dunkerque.

Ce sentier en partie sur pilotis permettra la jonction, par une passerelle, avec le futur lotissement du Troussepoil (ex Phaon).

Le montant des travaux s'élève à 46 375 € et les honoraires du cabinet « Côté Paysage » à 3 746 €.

## **Echange de terrain au Hameau du Bois**

Le Conseil Municipal donne son accord pour un échange de terrain avec un riverain afin de permettre le passage des piétons sur un espace rendu public par échange.

## **Réforme des collectivités**

Le Conseil Municipal, conformément aux diverses lois relatives à la réforme des collectivités territoriales doit se positionner par rapport à sa représentativité au sein de la Communauté de Communes du Pays Moutierrois.

Monsieur Le Maire expose les différentes possibilités : Application intégrale de la loi ou accord entre communes.

Dans le but de favoriser la meilleure représentation possible à la fois des « petites » communes et des communes « moyennes », le Conseil Municipal accepte la proposition qui prévoit de doter la commune de quatre représentants.

### **Modification des statuts du SYDEV**

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification qui prévoit, entre autres, la participation des communautés aux côtés des communes et l'intégration de la compétence « Communications électriques ».

### **Eco-Pass**

Pierre Sachot présente le dispositif d'aide à la construction et à la rénovation. Le Conseil Municipal décide d'attribuer deux éco-pass à la construction au lotissement de la Petite Forêt et trois pour la rénovation au centre bourg.

Cette aide sera cumulable avec celle attribuée pour la rénovation des façades.